



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/40

Objet : Approbation de la convention d'action foncière avec la commune de Maché et la communauté de communes Vie et Boulogne

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention d'action foncière entre la commune de Maché, la communauté de communes Vie et Boulogne et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain (ilot rue du Bocage),
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE
Valentin JOSSE

Signé par Valentin JOSSE



Signé et certifié par yousign

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ